



Tel : 02.98.26.68.11
Fax : 02.98.26.38.99

commune-de-pleyben@wanadoo.fr
www.mairiepleyben.fr

OBJET DU MARCHÉ :
**Fourniture de VÊTEMENTS de TRAVAIL – PRODUITS et
EQUIPEMENTS D'HYGIENE – TAPIS ESSUIE-PIEDS**

DOSSIER DE CONSULTATION

**Marché de fournitures en procédure adaptée
en application de l'article 28 du code des marchés publics**

1 Acheteur

1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de PLEYBEN - Place Charles de Gaulle, 29190 PLEYBEN

Téléphone : 02 98 26 68 11, Télécopie : 02 98 26 38 99, Courriel : commune-de-pleyben@wanadoo.fr

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Madame Anne-Marie LE VAILLANT, Maire de PLEYBEN

1.3 Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics

Monsieur Claude PLUSQUELLEC – Directeur Général des Services – Tél. 02 98 26 72 91

1.4 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier, 5 Place Kerjean - 29150 Châteaulin, Téléphone : 02 98 86 79 00

2 Consultation

2.1 Conditions de participation

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (capacité économique, financière, technique et références par exemple).

2.2 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat seront analysées, les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du CMP seront éliminées.

2.3 Critères d'attribution

Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix des prestations :	65%
Valeur technique :	35%

2.4 Renseignements

Renseignements administratifs et techniques : Claude PLUSQUELLEC – D.G.S. – 02.98.26.72.91

2.5 Retrait des dossiers

Mairie de PLEYBEN
Direction Générale des Services
Place Charles de Gaulle, 29190 PLEYBEN

Téléphone : 02-98-26 72 91
Télécopieur : 02-98-26 38 99
Courriel : claud.plusquellec@mairiepleyben.fr

Télécharger le dossier sur : <http://www.amf29.asso.fr>

2.6 Remise des offres

2.6.1 Date limite de réception des offres

VENDREDI 30 décembre 2016 à 16 heures,

2.6.2 Délai minimum de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.6.3 Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- **Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)**
- **Le Bordereau des prix remis par l'entreprise, signé et cacheté par le candidat**

Seront transmis sous pli portant la mention « **Offre pour la fourniture de VÊTEMENTS de TRAVAIL – Produits et équipements d'HYGIÈNE et TAPIS ESSUIE-PIEDS** », par courrier recommandé ou déposées en Mairie de PLEYBEN contre récépissé.

L'offre des candidats devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant Hors Taxe, le montant de la TVA et le montant Toutes Taxes Comprises de la rémunération globale mensuelle de la prestation pour quatre passages dans le mois (la fréquence de l'ensemble des prestations demandées dans le cahier des charges est d'un passage par semaine)

Le Bordereau des Prix précisera le tarif unitaire Hors Taxe hebdomadaire pour chacune des prestations (locations) et chacun des produits fournis.

1.1.1 Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

Madame le Maire de PLEYBEN
Marchés Publics
Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN

2 Marché (CCAP)

2.1 Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent dossier de consultation
- Le Bordereau des Prix remis par l'entreprise
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services. Arrêté du 19 janvier 2009.

2.2 Objet

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de fournitures. Il a pour objet la **fourniture de VÊTEMENTS de TRAVAIL – Produits et équipements d'HYGIÈNE et TAPIS ESSUIE-PIEDS.**

2.3 Descriptif:

La collectivité requiert une qualité professionnelle pour tous les articles de ce lot.

2.4 Bordereau de consultation :

Les produits et prestations listés dans le cahier des charges constituent l'essentiel des besoins du service.

La liste des produits n'est pas exhaustive et le fournisseur pourra proposer des variantes ou options chiffrées qu'il jugera intéressantes et correspondants aux besoins de la collectivité.

2.5 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de trois années, soit pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Le délai de validité est de 3 ans résiliable annuellement moyennant un préavis de 3 mois.

2.6 Livraison

2.6.1 Modalités et lieux de livraison

Lieux de livraison : aux lieux indiqués dans le cahier des charges

2.7 Prix et règlement du marché

2.7.1.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges et taxes frappant les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations.

Le marché est passé à prix global mensuel, pour quatre passages dans le mois, avec mention de la formule d'actualisation des prix.

2.7.1.2 Variations dans les prix

Les prix sont fermes pour 2017/2018/2019 et pourront être actualisés, selon la formule indiquée au marché.

2.7.2 Modalités de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées sur présentation d'une facture mensuelle pour l'ensemble des prestations fournies au cours du mois de référence, par application des prix unitaires.

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ou des factures est fixé à 30 jours.

2.8 Pénalités de retard

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

2.9 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3 Engagement du Candidat

3.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (*en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1*), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

3.2 Engagement du candidat

3.2.1 Offres

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte
 engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupements s'engagent, sur la base de l'offre du groupement à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

Montant du marché : montant de la TVA et le montant Toutes Taxes Comprises de la rémunération globale mensuelle de la prestation pour quatre passages dans le mois (*la fréquence de l'ensemble des prestations demandées dans le cahier des charges est d'un passage par semaine*).

■

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

3.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

3.2.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.2.

3.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

3.4 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupements, ou de chacun des membres du groupement.

A

, le
Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

4 Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant du détail estimatif de

A, le

Signature (l'acheteur)